



Association « l'Amicale des Conscrits »
Comité des fêtes d'Ogeu-les-Bains
Mairie d'Ogeu-les-Bains
2, place de l'Eglise
64 680 OGEU-LES-BAINS
amicale.conscrit@gmail.com

Contacts :

- Baptiste BEIGBEDER, Président de l'association, 06 46 62 73 00
- Vincent LAGRAVE, Responsable de course, 06 47 77 37 36

Règlement : trail, marche et jeux pour enfants « l'Ogeuloise »

L'Ogeuloise est un évènement sportif et culturel, organisé par l'Association du Comité des fêtes d'Ogeu-les-Bains, association loi 1901.

Cet évènement comprend deux trails, une marche et des jeux pour enfants.

La date de la 2^{ème} édition de la course « L'Ogeuloise » est fixée au dimanche 23 septembre 2018 à partir de 9h15.



Article 1 : Les jeux pour enfants.....	2
Article 2 : Organisation de la marche et de la « rando ».....	3
Article 3 : Organisation et modalités d'inscription des courses.....	3
Article 4 : Conditions de participation aux courses et marche chrono.....	4
Article 5 : Dossard.....	4
Article 6 : Ethique de course.....	4
Article 7 : Récompenses.....	5
Article 8 : Modification du parcours.....	5
Article 9 : Assurance et abandon.....	5
Article 11 Empêchement.....	6
Article 12 : Droit à l'image.....	6
Article 13 : Acceptation du règlement.....	6
Article 14 : Modification règlement.....	6
Article 15 : Anti-dopage.....	7
Article 16 : Infos pratiques (médical, ravitaillements, sanitaires, résultats).....	7

Article 1 : Les jeux pour enfants

Public concerné : Les enfants âgés de 3 à 12 ans.

Lieu :

L'accueil des enfants se fait à la salle polyvalente d'Ogeu-les-Bains, rue Laplacette.
L'activité se déroule dans le village et sur les sentiers d'Ogeu-les-Bains.
Normalement proche du parcours afin que les enfants puissent également encourager leurs parents.

Encadrement :

Des animatrices agréées du CAP petite enfance et du BAFA avec une équipe d'animateurs, encadre les enfants dans le respect du code de l'action sociale et des familles. Soit un animateur pour 8 mineurs de moins de 6 ans et un animateur pour 12 mineurs âgés de 6 ans et plus.

L'admission des enfants :

Une fiche sanitaire de liaison dûment complétée et signée par le responsable légal de l'enfant est obligatoire.

Les enfants sont obligatoirement accompagnés d'un adulte ou jeune de 16 ans minimum sur le lieu de l'accueil. Cet adulte remet à l'équipe d'animation la fiche sanitaire de liaison. Une signature est demandée lors de l'arrivée et du départ de l'enfant.

Une autorisation écrite est nécessaire pour permettre à une personne autre que les parents de venir chercher un enfant.

Nous déclinons toute responsabilité si un enfant se rend de manière autonome et/ou sans fiche sanitaire de liaison sur l'activité.

Les horaires de l'accueil et de l'activité :

Les horaires de l'accueil et de l'activité : L'accueil des enfants se fera à partir de 8h30 jusqu'à 9h.

Les activités se dérouleront jusqu'à 11h30.

Les parents viennent chercher leurs enfants entre 11h30 et 12h30.

Chasse aux trésors : La chasse aux trésors des super héros (déguisements à apporter si possible).

Créations de masques et maquillages.

Créations d'animaux à bulles.

Des stands de jeux sont à la disposition des enfants pendant les temps d'accueil (jeux de société...).

Les activités pourront être adaptées suivants l'âge des enfants.

Tarif et inscription :

La participation par enfant est de 5 euros, boisson et sandwich offert

Les inscriptions se font sur Pyrénées Chrono avec la fiche sanitaire à compléter et à apporter le jour-même.

Les inscriptions le jour même sont possibles jusqu'à 9h00 (sous réserve de places disponibles). **Attention, la fiche sanitaire à compléter prend du temps.**

Toute annulation d'inscription devra se faire au minimum 48h avant, dans le cas contraire aucun remboursement ne sera fait, sauf sur présentation d'un certificat médical.

Droit à l'image :

L'inscription aux jeux pour enfants autorise l'organisation à effectuer des prises de vue photographiques fixes ou audiovisuelles sur lesquelles pourrait apparaître vos enfants, prises à l'occasion de sa participation aux activités, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 2 : Organisation de la marche et de la « rando »

La **marche chronométrée** et la **marche « rando »** empruntent le même circuit. Elles sont de 10 km. Elles se déroulent dans le village et sur les sentiers d'Ogeu-les-Bains. Le chronométrage est assuré par la société Pyrénées Chrono.

La marche « rando », n'est pas chronométrée.

Le départ et l'arrivée ont lieu à la salle polyvalente d'Ogeu-les-Bains, rue Laplacette.

Marche	Heures de départ	Prix	Age minimum requis
Chronométrée, 150 D+	9h35	8	16 ans
Rando, 150 D+	9h35	6	Pas d'âge minimum si accompagné d'un adulte

Inscriptions sur le site de Pyrénées Chrono jusqu'au 22 Septembre, 20h. L'inscription est confirmée lors du paiement. Obligation d'un certificat médical pour la marche chronométrée. Pas besoin de certificat médical pour la marche rando.

Possibilité de s'inscrire le jour de la course, à partir de 8h15, à la salle polyvalente d'Ogeu-les-Bains, rue Laplacette, jusqu'à 9h15. Pas de majoration de prix.

Le nombre de participants aux marches n'est pas limité. L'organisation se réserve le droit de clôturer les inscriptions à tout moment.

Article 3 : Organisation et modalités d'inscription des courses

Le départ et l'arrivée ont lieu à la salle polyvalente d'Ogeu-les-Bains, rue Laplacette.

Trail	Heures de départ	Prix	Age minimum requis
20 km, 350 D+	9h15	14	18 ans
12 km, 250 D+	9h30	10	16 ans

Le chronométrage est assuré par la société Pyrénées Chrono.

Inscriptions sur le site de Pyrénées Chrono jusqu'au 22 Septembre, 20h. L'inscription est confirmée lors du paiement.

Possibilité de s'inscrire le jour de la course, à partir de 8h15, à la salle polyvalente d'Ogeu-les-Bains, rue Laplacette, jusqu'à 8h45. Pour toute inscription le jour de l'épreuve, majoration de 2 euros.

Pour le trail de 12 km, une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.

L'organisation se réserve le droit de clôturer les inscriptions à tout moment.

Article 4 : Conditions de participation aux courses et marche chrono

Les courses et la marche chronométrée sont ouvertes **aux coureurs licenciés** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation ou licenciés d'autres fédérations agréées (ex : UFOLEP, FSGT, UNSS, UGSEL... en cours de validité à la date de la manifestation.). **Copie à joindre lors de l'inscription.**

Pour les non licenciés un certificat médical de non-contre-indication à la course à pied en compétition (ou marche en compétition) datant de moins d'un an le jour de l'épreuve, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. **Cette exigence exclue les autres certificats médicaux (VTT, Tennis, vélo, raid, etc.).**

Pour le trail de 12 km, **une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.**

Article 5 : Dossard

Le retrait des dossards s'effectuera le jour de la course, salle polyvalente d'Ogeu-les-Bains, rue Laplacette, à partir de 8h15 et jusqu'à 20 minutes avant la course. Le retrait sera effectif après élargement.

Le dossard est disposé sur la poitrine, le ventre ou la jambe mais impérativement sur la face avant du coureur, afin d'être visible en permanence et permettre facilement l'enregistrement par les bénévoles aux points de contrôle.

Il est formellement interdit de céder votre dossard.

Céder le dossard à une tierce personne engage votre responsabilité juridique en cas d'accident.

Article 6 : Ethique de course

Respect du milieu naturel : les participants s'engagent à ne jeter aucun emballage ou verre sur le parcours. Les verres vides devront être laissés dans les poubelles sur les zones de ravitaillement.

De son côté, l'organisation s'engage à ce qu'il n'y ait plus aucune trace de la course dans les jours après la course.

Respect des bénévoles sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu.

Respect du balisage : les participants sont tenus de respecter le circuit tracé et balisé par l'organisation, ni arracher le balisage.

Tout coureur ne respectant pas ces points sera disqualifié.

Porter assistance à tout concurrent blessé ou en difficulté.

Article 7 : Récompenses

Seront récompensés :

- Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du 20 km du classement général.
- Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du 12 km du classement général.
- Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du 10 km marche chronométrée
- Le premier de chaque catégorie.

LA RÉGLEMENTATION

Les Catégories d'âge 2018
(valable jusqu'au 31 octobre 2018, ces catégories changeront le 1er novembre 2018)

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	VE	1978 et avant
Seniors	SE	1979 à 1995
Espoirs	ES	1996 à 1998
Juniors	JU	1999 et 2000
Cadets	CA	2001 et 2002

Source : Fédération Française d'Athlétisme

Article 8 : Modification du parcours

L'organisation se réserve le droit de changer le parcours ou le kilométrage à n'importe quel moment si les conditions de terrain ou de météo l'exigent.

Les décisions seront portées à la connaissance des concurrents sur la ligne de départ.

Les organisateurs se réservent le droit de repousser l'heure ou la date du départ de la course en fonction des conditions météorologiques qui peuvent rendre le parcours dangereux.

L'organisation se réserve également le droit d'annuler l'épreuve sans préavis sans que les inscrits puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des droits d'inscriptions.

Article 9 : Assurance et abandon

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile pour l'organisation de l'épreuve. L'attestation a été déposée à la préfecture. Cette assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs.

Il incombe à chaque participant d'avoir sa propre assurance Individuelle accident qui couvre ses pratiques sportives ou de loisir. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique, technique ou due au non-respect du code de la route.

Le concurrent qui abandonne en cours d'épreuve devra signaler son abandon et remettre son dossard à un poste de signaleurs ou de ravitaillement.

IL DOIT IMPERATIVEMENT LE SIGNALER LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE.

A ce moment-là il ne fera plus partie des coureurs en course.

Toutefois il bénéficiera des mêmes prestations à l'arrivée que les autres coureurs (ravitaillement...) et, le cas échéant pourra bénéficier d'un raccompagnement au départ.

Toutes blessures, même minimes, devra-t-être signalées à l'arrivée.

Article 11 Empêchement

Le coût de l'inscription est entièrement remboursable avant le samedi 1er septembre 2018 sur simple demande et sans justificatif.

Passée cette date, et comptes tenus des frais qu'engendre une telle organisation, les coureurs ne pourront prétendre à aucun remboursement, **excepté justificatif délivré par un médecin.**

Article 12 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 13 : Acceptation du règlement

La signature du bulletin d'inscription ou l'inscription en ligne, vaut acceptation du règlement.

La participation à la manifestation sportive « L'Ogeuloise » suppose l'acceptation du présent règlement.

Article 14 : Modification règlement

L'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement.

Article 15 : Anti-dopage

Les participants aux épreuves hors-stade s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction du dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlement en vigueur, notamment les articles L230-1 et suivants du Code du Sport.

Article 16 : Infos pratiques (médical, ravitaillements, sanitaires, résultats)

Informations :

Pour toutes informations relatives aux inscriptions, contacter :

- Pyrénées Chrono (contact@pyreneeschrono.fr)
Vincent LAGRAVE, Responsable de course, 06 47 77 37 36
- Ou par courriel à amicale.conscrit@gmail.com

Médical : Un poste fixe de secours avec médecins et secouristes mobiles est prévu sur la zone de départ et d'arrivée. Un dispositif d'intervention rapide sur le parcours complète la couverture médicale.

Ravitaillements :

Quatre postes de ravitaillement sont installés :

20 km :

- Au 4^{ème} km : eau + sucre + boisson gazeuse
- Au 9^{ème} km : eau + solide + boisson gazeuse
- Au 13^{ème} km : eau + sucre + boisson gazeuse
- Au 17^{ème} km : eau + solide + boisson gazeuse

12 km :

- Au 4,5^{ème} km : eau + sucre + boisson gazeuse
- Au 9^{ème} km : eau + solide + boisson gazeuse

Marche :

- Au 4^{ème} km : eau + sucre + boisson gazeuse
- Au 9^{ème} km : eau + solide + boisson gazeuse

Sanitaires :

Des vestiaires non gardés et douches sont mis à la disposition des participants sur le site du départ/d'arrivée. Les douches au stade de rugby d'Ogeu pourront être également mis à disposition.

Résultats :

Les classements seront affichés au fur et à mesure des arrivées sur un panneau dans la zone d'arrivée.